

DEC123155DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier GIRAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique CNAM**

**LE DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A002DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR3320, intitulée « Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique », dont la directrice est Madame Isabelle BERREBI-HOFFMANN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GIRAUD, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GIRAUD, délégation est donnée à Madame Zaëra MARIAUX, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GIRAUD et de Madame Zaëra MARIAUX, délégation est donnée à Madame Léa LIMA, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 décembre 2012

La Directrice d'unité  
Isabelle BERREBI-HOFFMANN